

## SOMMAIRE

1. RIS
2. Permut
3. Maternelle
4. Adhésion découverte

L'enseignant

Ecoles-Infos

Revue bimestrielle

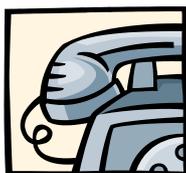
Directeur de publication :  
David Planche

CPPAP n° 1110 S 07606

ISSN 1246-4929

Imprimé par nos soins  
le 16/04/2018Section départementale des  
Hauts-de-Seine  
8 bis rue Berthelot  
92150 Suresnes  
Tel : 01 45 06 67 66  
ou 06 20 84 10 78Mél. : 92@se-uns92.org  
Web : www.se-uns92.com

**Permanences  
du SE-UNSA 92**  
Mardi  
Jeudi  
10h 16h



Tél : 01 45 06 67 66  
ou 06 20 84 10 78  
mél : 92@se-uns92.org  
www.se-uns92.com

## Réunion d'information syndicale

Le SE-Unsa 92 organise une réunion d'information syndicale le

**Mercredi 2 mai 2018**  
**de 13h à 16h**  
**Ecole Élémentaire Anatole France**  
**5 rue de la ferme**  
**92350 LE PLESSIS ROBINSON**

PPCR, accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle, mouvement des personnels, actions dans la Fonction Publique ... Venez vous informer et débattre de ces sujets et poser vos questions aux délégués du personnel du SE-Unsa 92.



Pour s'y rendre :

En voiture : parking du Cèdre à proximité  
En transport : RER B Robinson

N'oubliez pas de prévenir votre IEN en remplissant le document que vous trouverez sur notre site [www.se-uns92.com](http://www.se-uns92.com)

## Hors-Classe et classe exceptionnelle

### Ça se précise !

#### Classe exceptionnelle

La classe exceptionnelle 2017 est désormais close sur le plan informatique. La deuxième campagne (2018) peut donc être traitée par les mêmes outils (i-prof) que celle de 2017 (même si la CAPD de la première campagne ne s'est pas encore tenue). Le recueil des candidatures aura donc lieu via i-prof, dans les conditions de la première campagne (2017), sans procédure « papier ». La campagne est ouverte jusqu'au 4 mai 2018. Un message i-prof a été envoyé aux professeurs des écoles Hors-Classe pour les inviter à compléter leur CV et leur indiquer les dates d'ouverture de la campagne 2018. Ce message indique également que les candidats à la première campagne doivent candidater à la seconde campagne.

#### Hors-Classe 2018

La campagne est ouverte selon le même calendrier que la campagne classe exceptionnelle 2018 (donc jusqu'au 4 mai 2018). Les éligibles sont invités à enrichir leur CV et ont reçu un message i-prof en ce sens.

Les candidatures pour l'accès à la Hors-Classe et à la Classe exceptionnelle seront examinées lors de la CAPD du mardi 29 mai.

### Calendrier des instances

Jeudi 3 mai : CAPD. Priorités au mouvement  
Jeudi 24 mai : CAPD. 1<sup>ère</sup> phase du mouvement, refus de temps partiels  
Mardi 29 mai : CAPD. Accès à la Classe Exceptionnelle et à la Hors Classe  
Mardi 19 juin : CAPD. Ineats/exeats  
Jeudi 21 juin : CTSD. Mesures d'ajustement de carte scolaire  
Jeudi 28 juin : CTSD. Formation Continue  
Mardi 3 juillet : GT. 2<sup>nde</sup> phase du mouvement

## Permutations informatisées 2018

### Le stress en plus de la déception

Cette année, les résultats des permutations informatisées ont pris une tournure particulièrement cruelle pour certains candidats. Alors que la proclamation des résultats le 5 mars annonçait un taux de satisfaction toujours aussi faible (14% pour notre département), le ministère suspendait la validité des résultats en raison d'une erreur d'attribution de la nouvelle bonification de 600 points au titre du CIMM (Centre des Intérêts Matériels et Moraux) pour les DOM. Une semaine après, de nouveaux résultats étaient divulgués. 76 collègues,

dont 3 de notre département, perdaient le bénéfice de leur permutation. Le SE-Unsa a demandé que la situation de ces collègues soit traitée prioritairement lors de la phase des inéats/exéats, ce qui a été refusé par le ministère.

Au final ce sont 180 collègues qui quittent notre département, alors que 105 vont l'intégrer.

Ci-dessous, le tableau récapitule les points de chute des 180 collègues qui sortent du département, avec les barèmes nécessaires pour les rejoindre.

### Permutations informatisées 2018 - Départs du 92



N° Dép	Département	Nbre de départs	Barème minimum
001	AIN	1	566,00
002	AINSE	1	540,00
003	ALLIER	1	783,00
006	ALPES-MARITIMES	1	631,83
012	AVEYRON	1	683,00
013	BOUCHES-DU-RHONE	2	731,00
019	CORREZE	1	644,49
021	COTE-D'OR	1	839,00
022	COTES-D'ARMOR	3	669,00
023	CREUSE	2	484,00
026	DROME	1	809,00
027	EURE	5	389,00
028	EURE-ET-LOIRE	1	707,00
029	FINISTERE	1	841,00
031	HAUTE-GARONNE	4	649,00
033	GIRONDE	11	626,33
034	HERAULT	2	684,00
035	ILLE-ET-VILAINE	5	624,00
037	INDRE-ET-LOIRE	1	690,82
038	ISERE	3	641,00
041	LOIR-ET-CHER	1	935,00
044	LOIRE-ATLANTIQUE	11	619,00
049	MAINE-ET-LOIRE	2	675,00
056	MORBIHAN	1	1 397,00
059	NORD	1	865,00
060	OISE	1	743,00
063	PUY-DE-DOME	2	666,00
069	RHONE	4	616,00
071	SAONE-ET-LOIRE	1	646,00
072	SARTHE	2	633,00
074	HAUTE-SAVOIE	1	748,00
075	PARIS	11	287,00
076	SEINE-MARITIME	1	646,00
077	SEINE-ET-MARNE	2	254,00
078	YVELINES	22	326,00
083	VAR	1	843,00
084	VAUCLUSE	1	930,00
085	VENDEE	1	867,00
091	ESSONNE	17	143,49
093	SEINE-SAINT-DENIS	4	29,00
094	VAL-DE-MARNE	8	22,00
095	VAL-D'OISE	26	22,00
971	GUADELOUPE	3	636,00
972	MARTINIQUE	1	1 259,00
973	GUYANE	1	947,00
974	REUNION	6	636,00

### Un bilan, et après ?

Une réunion « Bilan Changement de département » a eu lieu au ministère pour présenter les statistiques de cette année. Pour le SE-Unsa, le taux de satisfaction toujours décevant ne pourra pas être amélioré sans une remise en cause des calibrages d'entrée et de sortie trop restreints.

#### Desserrer l'étau

L'augmentation des capacités d'entrées et de sorties de département peuvent accroître de manière significative le nombre de mutés. Il ne s'agit pas de contribuer à vider les départements peu attractifs pour abonder les départements attractifs.

Pour le SE-Unsa, il s'agit de prendre en compte une réalité : certains départements ont pour habitude de recruter plus par les inéats que par la phase de mutation informatisée. En augmentant dès la phase nationale les calibrages, cela permet de satisfaire plus de personnels.

#### Retour sur le cas des 76 collègues

Le SE-Unsa a demandé que les 76 collègues à qui il avait été annoncé une mutation finalement annulée soient prioritaires pour la phase des exéats-inéats qui s'ouvre.

La DGRH a opposé une fin de non-recevoir. Pour le SE-Unsa, il en allait pourtant d'une gestion humaine des ressources, au bout d'une période insoutenable pour ces personnels.

Le SE-Unsa continuera à soutenir localement ces collègues dans leur dossier exeat-inéat.

#### Un mouvement complémentaire national

Un mouvement complémentaire aura lieu à un niveau similaire à celui de 2017 (18 collègues l'année dernière). Ce mouvement ministériel est destiné à corriger des situations problématiques de collègues.

Le calendrier, les critères et le nombre précis de collègues concernés ne sont pas encore fixés.

## Maternelle

### Les propositions du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, les effets déterminants de la scolarisation en école maternelle sur le développement des enfants, la socialisation, les premiers apprentissages et leur scolarité ultérieure sont clairement établis.

Si l'instruction obligatoire à 3 ans sécurise et reconnaît la maternelle, ce qui était une revendication du SE-Unsa depuis 2004, la nouvelle obligation nécessite que l'État et les collectivités investissent pour réunir les conditions de sa réussite.

#### Effectifs

Les effectifs doivent permettre de travailler, le plus souvent possible, en petits groupes. En effet, l'engagement des élèves dans des activités cognitives stimulantes et exigeantes est au cœur de la réussite. Cet engagement est facilité par un contexte qui développe la confiance en soi et la ténacité. Le SE-Unsa revendique ainsi la limitation des effectifs à 24 élèves par classe dès la maternelle.

Cette limitation doit atteindre 20 élèves par classe dans les établissements situés dans les territoires dont les populations ont des difficultés et 15 élèves maximum dans les classes de tout-petits.

Cela nécessite aussi des conditions d'encadrement et d'accueil favorables, avec un aménagement du temps et de l'espace. La présence de dortoirs de qualité est aussi nécessaire dans toutes les écoles.

#### Formation

L'enseignement en maternelle doit être une composante dans la formation initiale mais aussi dans la formation continue.

L'ensemble des intervenants auprès des enfants de 2-3 ans doivent bénéficier d'une formation particulière.

#### Atsem

L'Atsem apporte une contribution essentielle à une prise en charge réussie des jeunes enfants. En remplissant des fonctions éducatives d'aide pour la construction du vivre ensemble, l'acquisition du langage ou la conquête de l'autonomie, il constitue une aide pédagogique précieuse et une aide pour la gestion de classe.

C'est pourquoi le SE-Unsa revendique un poste d'ATSEM par classe sur la totalité du temps scolaire et occupé par un personnel formé.

#### Scolarisation de 2-3 ans

Le SE-Unsa affirme le droit à la

## CAPD du 10/04/18

### Critères d'attribution des temps partiels sur autorisation, disponibilités sur autorisation, candidatures aux stages CAPPEI et DDEEAS, congés de formation

#### Critères d'attribution des temps partiels sur autorisation

- raison de santé ou raison sociale : accord (si avis prioritaire du médecin et/ou de l'assistante sociale)
- raison familiale : accord si un enfant de moins de 8 ans au 01/09/18
- rapprochement de conjoint : accord dans le cadre d'un rapprochement de conjoint si participation aux permutations nationales

Refus pour : entreprise (sauf pour le 1<sup>er</sup> renouvellement), études, convenance personnelle

Aménagement de fin de carrière : la DASEN propose de regarder si certaines demandes ont été faites pour cette raison, et de définir des critères le cas échéant.

#### Critères d'attribution des disponibilités sur autorisation

- raison de santé ou raison sociale : accord (si avis prioritaire du médecin et/ou de l'assistante sociale)
  - raison familiale : accord si un enfant ayant 8 ans au cours de l'année scolaire 2018/2019 (prolongation de la disponibilité de droit)
- Refus pour : entreprise, études, convenance personnelle

Pour l'enseignement à l'étranger, hors détachement : Mme Fis décide d'appliquer les critères du détachement, à savoir accord si 10 ans d'ancienneté.

#### Candidatures aux stages CAPPEI/DDEEAS

51 départs en stage prévus, dont 1 DDEEAS.

Stage CAPPEI : 38 candidats.

Parcours 1 : 6 candidats, 4 départs (sur 4 possibilités)

Parcours 2 : 17 candidats, 5 départs (sur 5 possibilités)

Parcours 3 : 14 candidatures, 4 départs (sur 4 possibilités)

Parcours 4 : 5 candidatures, 2 départs (sur 2 possibilités)

Parcours 5 : 14 candidats, 11 départs (sur 14 possibilités)

Parcours 6 : 21 candidatures, 11 départs (sur 14 possibilités)

Parcours 9 : 2 candidatures, 0 départ (sur 1 possibilité)

Parcours 10 : 1 candidature, 0 départ (sur 4 possibilités)

Tous les collègues qui ont un avis favorable partent en stage, sur leur 1<sup>er</sup> vœu (1 collègue obtient son vœu 2 et une autre son vœu 3)

Stage DDEEAS : 6 candidats, 1 départ. Les 2 premières candidatures sont envoyées au ministère, en cas de désistement.

#### Congés de formation

15 ETP (Equivalent Temps Plein) sont destinés aux congés de formation, soit 180 mois.

5 collègues obtiennent une prolongation de leur congé de formation, et 21 au titre d'une première demande (barème du dernier candidat retenu : 23 points).

scolarisation des tout-petits dès lors que les parents en font la demande.

Cela nécessite des moyens adaptés, notamment en matière de locaux et de matériel, afin d'avoir des conditions favorables à l'épanouissement.

#### Pour un début de scolarisation positif

L'école maternelle n'a pas pour objectif de trier les élèves mais bien de permettre à tous, notamment les plus fragiles une première expérience scolaire positive, sereine et bienveillante.

Les Rased doivent ainsi être complets.

Cela nécessite la relance de la formation et du recrutement d'enseignants spécialisés en RASED, notamment ceux à dominante relationnelle.

Des dispositifs plus de maîtres que de classe doivent aussi pouvoir être installés dans toutes les écoles maternelles qui le nécessiteraient.

Le SE-Unsa revendique le développement d'un service de santé scolaire apte à assurer pleinement ses missions de prévention et de dépistage.

# Rejoignez le SE-Unsa



**Je demande à bénéficier de l'adhésion découverte 2017-2018**

Nom d'usage : .....

Prénom : .....

Nom de naissance : .....

Né(e) le : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Téléphone : .....

Portable : .....

Adresse méil personnelle : .....

Département de rattachement : .....

Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice : .....

.....

.....

**JE SUIS**       Titulaire       Stagiaire

Corps :

Instituteur    Pe    Certifié    OPE    PUP    Peps    Agrégé    Bi-admissible

Ae    Psec    Ce d'Esp    PsyEn (option.....)

Je suis remplaçant  (précisez : .....) :

Ma discipline 2<sup>nd</sup> degré : .....

Fonctions parti ou lières (adjoint, directeur, Aes, tuteur, formateur) : .....

**JE SUIS NON-TITULAIRE**  Suppléant    Aesh    Aed (précisez les fonctions) : .....

Contractuel : Enseignant, Ce, Cpe, (précisez) .....

Contrat aidé (Cu)    Assistant handicap    Aide administrative

Échelon : .....    Classe normale    Hors classe    Classe exceptionnelle

Mode de paiement :    Chèque    Prélèvements fractionnés<sup>\*)</sup>

**Cotisation : stagiaire = 60 euros   contractuel = 60 euros   titulaire = 80 euros**

*J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature :*

.....

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

À retourner à  
SE-Unsa

209 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris